

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 17 décembre 2019, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	vice-présidente
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M <sup>me</sup> Martine Renaud,	commissaire
M <sup>me</sup> Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M<sup>e</sup> Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

#### VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

#### DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-2075/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 novembre 2019.

Adopté

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-2076/SSGC)

M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 novembre 2019.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-2077/SSGC)**

M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Nomination d'une direction au Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme;
8. Reddition de comptes quadrimestrielle - Adjudication et attribution des contrats de 25 000 \$ et plus pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 octobre 2019;
9. Autorisation de reconduction des deux années optionnelles pour le mandat des services professionnels en vue de l'audit des états financiers de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord des années 2019-2020 et 2020-2021;
10. Choix des professionnels pour la construction d'une école primaire à Saint-Jérôme, secteur 3;
11. Choix des professionnels pour le mandat en ingénierie civile et structure dans le cadre du projet de rénovation des stationnements, des aires piétonnières, des clôtures et de l'éclairage d'emplacement à l'école secondaire Cap-Jeunesse;
12. Demande d'autorisation de conclusion d'un contrat de service de gré à gré pour le système de télémétrie et de navigation GPS des véhicules routiers du Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme;
13. Questions diverses;
14. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

**NOMINATION D'UNE DIRECTION AU CENTRE DE FORMATION DU TRANSPORT ROUTIER DE SAINT-JÉRÔME**

Ce point est retiré.

**REDDITION DE COMPTES QUADRIMESTRIELLE - ADJUDICATION ET ATTRIBUTION DES CONTRATS DE 25 000 \$ ET PLUS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2019 AU 31 OCTOBRE 2019**

Pour information

**AUTORISATION DE RECONDUCTION DES DEUX ANNÉES OPTIONNELLES POUR LE MANDAT DES SERVICES PROFESSIONNELS EN VUE DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD DES ANNÉES 2019-2020 ET 2020-2021 (RCE-2078/SRM)**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 16380-056 - Mandat pour les services professionnels pour l'audit des états financiers de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT la résolution RCE-1799/SRM - Demande d'autorisation en lien avec le mandat pour les services professionnels pour l'audit des états financiers de la CSRDN pour une durée de trois ans avec possibilité de renouvellement de deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les trois premières années du contrat sont passées et qu'il y a une clause de prolongation possible pour une période de deux ans;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des ressources financières d'appliquer la clause de prolongation;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire :

- A) D'autoriser la reconduction des deux années optionnelles telles que mentionnées au document à la firme Beaudoin Doray Tremblay, CPA S.E.N.C.R.L..
- B) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 101 100 \$.

Adopté

**CHOIX DES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINT-JÉRÔME, SECTEUR 3 (RCE-2079/SRM)**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 19380-015 - Choix de services professionnels pour le mandat d'architecture en vue de la construction d'une école primaire à Saint-Jérôme, secteur 3;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 19380-016 - Choix de services professionnels pour le mandat d'ingénierie mécanique et électricité en vue de la construction d'une école primaire à Saint-Jérôme, secteur 3;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 19380-017 - Choix de services professionnels pour le mandat d'ingénierie civile et structure en vue de la construction d'une école primaire à Saint-Jérôme, secteur 3;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 19380-022 - Choix de services professionnels pour le mandat en mise en service améliorée en vue de la construction d'une école primaire à Saint-Jérôme, secteur 3;

CONSIDÉRANT la résolution R-5938/SRM - Demande d'autorisation en lien avec le mandat pour le choix des services professionnels pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur 3;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection ont procédé à l'évaluation des propositions reçues selon les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire :

- A) De retenir les services professionnels des firmes suivantes, dans le cadre du projet de construction d'une école primaire à Saint-Jérôme, secteur 3 :
  - Firme BTAA/BBBL Consortium, en architecture, dont la soumission a obtenu la note finale la plus élevée.
  - Firme GBI Experts-Conseils inc., en ingénierie mécanique et électricité, dont la soumission a obtenu la note finale la plus élevée.
  - Firme Cima+, en ingénierie civile et structure, dont la soumission a obtenu la note finale la plus élevée.
  - Firme Ambioner, en mise en service améliorée, dont la soumission a obtenu la note finale la plus élevée.
- B) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 101 100 \$.

Adopté

**CHOIX DES PROFESSIONNELS POUR LE MANDAT EN INGÉNIERIE CIVILE ET STRUCTURE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DES STATIONNEMENTS, DES AIRES PIÉTONNIÈRES, DES CLÔTURES ET DE L'ÉCLAIRAGE D'EMPLACEMENT À L'ÉCOLE SECONDAIRE CAP-JEUNESSE (RCE-2080/SRM)**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 19380-020 - Choix de services professionnels pour le mandat d'ingénierie civile et structure pour la réfection de la cour et du stationnement à l'école secondaire Cap-Jeunesse;

CONSIDÉRANT la résolution R-5937/SRM - Demande d'autorisation en lien avec le mandat pour les services professionnels en ingénierie civile pour le projet de rénovation des stationnements, des aires piétonnières, des clôtures et de l'éclairage d'emplacement à l'école secondaire Cap Jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection ont procédé à l'évaluation des propositions reçues selon les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire :

- A) De retenir les services professionnels en ingénierie civile et structure dans le cadre du projet de rénovation des stationnements, des aires piétonnières, des clôtures et de l'éclairage d'emplacement à l'école secondaire Cap-Jeunesse à la firme suivante :
- Firme Cima+, en ingénierie civile et structure, dont la soumission a obtenu la note finale la plus élevée.
- B) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 101 100 \$.

Adopté

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CONCLUSION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE GRÉ À GRÉ POUR LE SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE ET DE NAVIGATION GPS DES VÉHICULES ROUTIERS DU CENTRE DE FORMATION DU TRANSPORT ROUTIER DE SAINT-JÉRÔME (RCE-2081/SRM)**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR) a acquis en 2016 des systèmes de télémétrie pour sa flotte de camions (RCM-1720/SRM);

CONSIDÉRANT QUE le CFTR, en tant que propriétaire exploitant de véhicules lourds (Loi 430), est tenu de comptabiliser les heures de service et de repos de ses employés et de ses élèves;

CONSIDÉRANT QU'EN décembre 2021, le Canada devra comptabiliser ces heures de service et de repos à l'aide d'enregistreur électronique de bord;

CONSIDÉRANT QUE pour fonctionner, ces enregistreurs dépendent d'une infrastructure de télécommunication cellulaire qui est déjà implantée au CFTR et que le contrat actuel avec ISAAC Instruments inc. est échu;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la Loi 430 sur les heures de conduite et de repos interdisent aux chauffeurs l'utilisation de deux journaux de bord différents sur une période de 24 h, nous sommes tenus de déployer la même technologie dans l'ensemble de nos véhicules;

CONSIDÉRANT QUE le système de ISAAC Instruments inc. répond pleinement aux exigences d'opération du CFTR dans le cadre de la loi et des activités pédagogiques;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources matérielles a publié un avis d'intention sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SÉAO), tel que prévoit l'Autorité des marchés publics (AMP) afin que d'autres fournisseurs potentiels puissent se manifester;

CONSIDÉRANT QU'un seul fournisseur s'est manifesté dans le délai requis, qu'il lui a été demandé de démontrer sa capacité à réaliser le contrat avec les équipements en place et qu'il n'a pas été en mesure de démontrer sa capacité à réaliser le contrat avec les équipements actuels;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'autoriser l'octroi d'un contrat de service d'une durée de trois (3) ans à ISAAC Instruments inc. pour le service de télémétrie de la flotte de camions du CFTR pour un montant de 505 824,48 \$, avant les taxes.
- B) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 101 100 \$.

Adopté

**QUESTIONS DIVERSES**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-2082/SSGC)**

M<sup>me</sup> Annie Taillon, commissaire-parent, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 55.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire